Correspondance des sections et de sociétaires

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1908)**

Heft 74

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

la peine d'expliquer que s'ils ne le sont pas c'est qu'ils n'exposent pas.

Cela va sans dire. Mais ce qui paraît moins naturel, c'est précisément d'obliger les artistes à passer par l'intermédiaire d'une société, dont ils ne partagent pas les idées, pour pouvoir bénéficier d'un subside fédéral. On parle beaucoup des privilèges accordés à notre société, mais en voici un qui nous paraît bien autrement caractérisé et cette tyrannie qui nous est imposée n'est pas précisément très démocratique.

CORRESPONDANCE DES SECTIONS ET DES SOCIÉTAIRES

Monsieur le Président,

La section de Berne porte à la connaissance du comité central la proposition suivante qui a été adoptée à l'unanimité dans la séance du 14 mars.

C'est de nommer à la prochaine assemblée générale *membre d'honneur* de la société des peintres, sculpteurs et architectes suisses notre collègue *Ferdinand Hodler* qui par ses œuvres et par son grand talent honore notre profession et tout notre pays.

Pour la section de Berne:
Le président, Ad. Tièche.

Zurich, le

A Monsieur A. Silvestre, président de la société des peintres, sculpteurs et architectes suisses.

Cher collègue,

La section de Zurich a pris connaissance du rapport de ses delégués, concernant les décisions prises à la dernière assemblée à Berne.

La section s'était opposée par l'organe de ses représentants au ralentissement de l'élaboration de la proposition Abt, et la rupture des pourparlers.

Elle demandait la liquidation des engagements pris à ce sujet, considérant qu'il n'y avait aucun rapport entre ces échangements de vues, et les nominations à la commission fédérale des Beaux Arts.

Le président central ayant déclaré qu'il avait été invité à la conférence par M. le conseiller Ruchet; il existait parfaitement une relation entre sa tâche et les dernières nominations. Car a-t-il dit si le Département fédéral désire notre collaboration pour aplanir un différent existant, il doit tenir compte également de nos desiderata à propos des nominations à la commission fédérale des Beaux Arts. N'ayant pas agit de la sorte notre président aurait refusé pour le moment sa collaboration.

En outre l'élaboration de la proposition Abt, comportant le règlement des relations futures entre les sociétés et l'administration, ce travail demande beaucoup de réflexion avant de pouvoir être rédigé.

De telles déclarations ont décidé nos délégués d'admettre le poin de vue de notre président central.

Toutefois ils ont exprimé leur regret que ces considérations qui modifient notre appréciation n'aient pas été publiées dans l'*Art Suisse*. Ils ont constaté à ce sujet qu'elles ne figurent point dans le texte allemand et que le texte français n'a pas été publié.

La section de Zurich insiste sur la publication du texte français, ceci éviterait des malentendus etc.

Nous nous permettons de vous communiquer le rapport du Kunstverein du 13 nov. 1907 d'après lequel nous ne pouvons voir dans la tâche dont notre président fut chargé, une élaboration d'un règlement, mais plutôt un aperçu destiné a être publié dans les divers organes.

Nous prions notre président central de nous fournir quelques explications à ce sujet.

La section de Zurich désire qu'on effectue enfin la publication nouvelle de nos statuts. (Le comité de rédaction avait déjà été désigné à l'assemblée de Fribourg.)

Les meml res passifs suivants ont été inscrits dans notre section:

M. Richard Kissling, Sonnenquai, 30, Zurich I.
» Prof. Dr H. Rölli, Pestalozzistrasse, Zurich V.
» Fritz Meyer, Zollikerstrasse, Zurich V.

Nous vous prions de leur faire parvenir le journal.

Ces messieurs devant recevoir une carte de membre, celli-ci sera-t-elle uniforme pour toutes les sections ou chacune d'elle doit elle s'occuper de faire faire des cartes?

Dans ce cas veuillez nous le faire savoir de suite etc.

Le président: L. Righini.

Cette lettre nous est parvenue au moment où le dernier numéro était sous presse, il n'a pas été possible de la faire paraître à ce moment.

On trouvera dans les différents articles contenus dans ce numéro le point de vue exact auquel s'est placé le Comité Central au sujet de la proposition Abt. Nous ne voulons donc pas y revenir ici.

Des considérations économiques nous ont décidé de ne pas publier le texte du journal en deux langues dans un même numéro. Cependant pour éviter des malentendus, ou de fausses interprétations d'une traduction défectueuse, nous enverrons au président de chaque section, un numéro français et allemand.

Le projet de rédaction des statuts va être incessamment envoyé aux membres faisant partie de la commission de rédaction.

Le Comité Central se chargera de faire imprimer les cartes de membres passifs et les enverra aux comités des sections au fur et à mesure que les candidats lui seront annoncés.

A. S.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE LA SECTION DE ZURICH

« La lettre de M. Jeanneret nous a surpris, personne n'a jamais pensé à abdiquer nos droits. Le Comité Central à parfaitement bien fait remarquer à M. Jeanneret que les

propositions n'ont pas été faites dans ce sens. La section de Zurich a toujours été pour le maintien de notre indépendance, mais elle ne voit pas pourquoi il faudrait renoncer à une entente qui respecte cette indépendance. Une entente n'est pas une fusion. Nous trouvons que dans les déclarations du Comité Central et de M. Jeanneret il est un peu beaucoup question de la Suisse romande et de ses intérêts. Nous avons toujours défendu les intérêts de nos collègues romands, mais nous voudrions cependant rappeler que nous formons la Société des Peintres et Sculpteurs suisses. »

Nous avons dû en effet parler un peu des artistes suisses romands, à propos de la proposition Abt, mais ce n'est pas parce que nous perdons de vue les artistes Suisses.

C'est dans l'intérêt de la collectivité que nous avons adopté le point de vue qui a fait l'objet de la lettre au chef du Département de l'Intérieur, et si dans la suite nous avons dû envisager la situation créée aux artistes romands par le projet d'entente, c'est qu'ils ne possèdent pas de sections du Kunstverein. Or il est nécessaire qu'ils se trouvent sur le même pied que leurs collègues suisses allemands, et l'on sera bien obligé de parler des moyens susceptibles de nous amener à ce résultat si nous poursuivons l'étude de la proposition Abt.

Il n'est donc pas question de négliger les intérêts des uns au profit des autres. A. S.

Le Kunstverein et le projet d'entente.

Dans le numéro 27 des « Mittheilungen, » M. Abt, président du Kunstverein, publie son rapport au sujet des pourparlers engagés avec notre société à la suite de la conférence des présidents, à Genève.

Après avoir examiné les différentes phases par lesquelles cette affaire a passé, et défendu le point de vue auquel se place la société qu'il représente; il termine par la déclaration ci-dessous à l'adresse de notre société :

« *Vu la situation résultant de la décision du Comité central des PSA, le Centralausschuss* » *du Kunstverein se voit obligé d'exprimer son étonnement et ses regrets du fait que la direction de la société des PSA a jugé opportun de faire dépendre la continuation des négociations conciliantes, de circonstances pour lesquelles le Kunstverein ne peut être en aucune façon rendu responsable.*

Le « Centralausschuss » se voit dans l'obligation d'insister ici expressément sur ce fait qu'il refuserait énergiquement d'accepter tout reproche concernant les retards apportés dans cette affaire.

Je rappelle (M. Abt) que la Conférence du 2 septembre (sur la proposition de M. Wuillermet) a confié la tâche de réunir dans un article à publier toutes les propositions faites. Qu'à ce moment M. Silvestre a accepté ce mandat, pour motiver cinq mois plus tard, par le résultat des nominations à la commission fédérale des B. A., la non exécution de ses engagements.

Le « Centralausschuss » renonce à éclaircir davantage, les faits cités, mais croit indiqué de décliner toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient naître de ce procédé. Il prend volontiers connaissance de ce que le désir d'une entente est partagé également dans la société des PSA.

Dans l'intérêt bien compris des aspirations communes, le « Centralausschuss » du Kunstverein déclare aujourd'hui de nouveau qu'il est toujours prêt à solution loyale de ce regrettable désaccord, c'est-à-dire d'une solution dont bénéficiera la totalité des artistes et des amis des arts suisses. »

Nous devons convenir que le rapport de M. Abt donne un aperçu exact quant à la marche de cette affaire; mais sa substance nous paraît nécessiter une mise au point, d'autant plus que les considérations dont M. Diem le fait suivre s'éloignent tout à fait de la réalité.

Il y a évidemment un malentendu et d'une façon générale nous le résumerons en ceci : Les représentants du Kunstverein confondent la forme avec l'essence même du sujet que nous traitons.

Cette même confusion se manifeste d'ailleurs, quand M. Abt croit pouvoir constater que l'antagonisme existant ne vient pas du Kunstverein, mais bien de la société des PSA. « On n'aurait qu'à comparer le ton de « l'Art Suisse, » avec celui des « Mittheilungen » pour s'en convaincre » dit-il.

M. Abt se plait à confondre la cause avec l'effet.

Il ne tient pas compte du fait que nos revendications, ou ce qu'il appelle le ton de notre journal, sont l'expression très modérée de notre mécontentement.

C'est que nous avons des motifs de nous plaindre, tandis que le Kunstverein n'en a pas, et son organe, les « Mittheilungen » est par conséquent le reflet de ses satisfactions.

Le ton de notre journal a changé à partir du moment où la commission fédérale des BA a été appelée à discuter, le projet de nouveau règlement présenté par M. Abt.

Ce projet était une attaque directe contre notre société et il ne tendait rien moins qu'à substituer à l'influence des artistes, celle des amateurs au sein même de la Commission fédérale des BA., nous l'avons démontré à cette place.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner si ces tentatives ont contribué à rendre plus tendues les relations entre nos deux sociétés; et passer sous silence le fait même justifiant notre attitude n'est pas pour en donner une idée impartiale. Pour en revenir à la question qui nous occupe et au rapport de M. Abt.

Disons tout d'abord : 1° que nous n'avons jamais rendu le Kunstverein responsable de la situation actuelle et qu'en particulier nous ne l'avons jamais accusé d'avoir empêché la nomination de nos candidats à la commission fédérale des Beaux-Arts. Nous trouvons très naturel qu'il cherche à faire nommer les siens et en ce qui concerne la nomination de M. Diem, nous ne faisons aucune difficulté pour déclarer que ce choix était justifié par le fait qu'il s'agissait de rem-